

**Séance du jeudi 09 mars 2023**

**Membres**

en exercice : 37

Date de la convocation: 03/03/2023

Présents : 25

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Émile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Maryline MERCIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Charles VALETTE, Magalie MOULIN

**Représentés :** Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Geneviève DUNY par Thierry MAILLET, Elisabeth FALGON par Françoise BENOIT, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Dominique TRIN par Christophe ROUX, Christian VIDAL par Dominique ALLIX

**Absents :** Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, John SERROUL

**Secrétaire de séance :** Sébastien PRADIER

**DE\_2023\_031 - Objet : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du site intercommunal de l'Abbaye de Mazan**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu la délibération n°2022-47 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2022 approuvant la convention de mandat conclue avec le SDEA pour l'aménagement du site historique de l'Abbaye de Mazan,*

Il est rappelé que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a décidé de conduire une opération pour la réalisation d'une étude patrimoniale incluant une étude de valorisation touristique du site classé de l'Abbaye de Mazan, en vue de définir le programme des travaux subséquents.

Le SDEA a dans ce cadre été missionné pour une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'appui d'une convention de mandat approuvée par délibération n°2022-47 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2022.

Une consultation a été lancée pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte du patrimoine et de co-traitants (scénographe, BET fluides, BET structures, économiste, et pilote de chantier) pour un ensemble de missions définies dans un accord cadre.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 4 ans, et prévoit un 1er marché subséquent pour une étude patrimoniale et de valorisation touristique, devant aboutir à un programme de travaux. A l'appui de ce programme de travaux, des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pourront être passés au sein de l'accord cadre, pour réalisation de tout ou partie du programme défini.

La procédure choisie est une procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 3° et R. 2172-2 1° du Code de la commande publique. Le nombre de candidats admis à négocier est de 3. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 novembre 2022 sur le Profil acheteur dématérialisé du SDEA à savoir achatpublic.com et au Dauphiné libéré. 5 dossiers ont été reçus et enregistrés dans les délais impartis.

Conformément au règlement de consultation, trois candidatures ont été retenues par la commission AdHoc précédemment réunie le 11 janvier 2023 :

- Equipe n°2 – ATELIER DONJERKOVIC – Marseille
- Equipe n°4 – AAUN – Marseille
- Equipe n°5 – EUPALINOS - Strasbourg

Les candidats ont été invités à remettre une offre. Le candidat Eupalinos n'a pas souhaité donner de suite à la consultation ; 2 offres ont par conséquent été reçues le délai imparti.

RF Préfecture de l'Ardèche
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/03/2023 007-200072007-20230309-DE_2023_031-DE

A l'appui des critères intervenant pour la sélection de l'offre qui sont :

- Le prix de l'offre (30%) à l'appui de propositions d'honoraires pour le volet faisabilité, pour un ensemble de contrats type et pour une 1ère mission complète maîtrise d'œuvre.
- La valeur technique de l'offre (30%) à l'appui d'un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission.
- La valeur architecturale de l'offre (40%) à l'appui d'un dossier de présentation de 4 réalisations illustrées, contextualisées, comprenant les notes d'explication des choix retenus.

Considérant l'avis de la commission ad hoc qui s'est réunie le 22 février 2023,

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** l'accord cadre de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet ATELIER DONJERKOVIC, ayant présenté l'offre jugée mieux-disante.
- **d'autoriser** le Président du SDEA à signer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 9 mars 2023,  
Le Président, Jacques GENEST

